

---

## Compte-rendu SNTRS-CGT de la journée d'accueil des membres de la section 20 du Comité national

---

La session s'est tenue le 19 septembre. La journée était divisée en deux parties : le matin, accueil des membres des sections INSU et développement durable (17, 18, 19, 20 et 29). L'après midi, première réunion des sections.

---

### Accueil des membres du CN

La matinée débute par une présentation du rôle des sections du Comité national et de leurs relations avec la direction du CNRS par DOMINIQUE LE QUEAU, Directeur de l'INSU, en remplacement d'ARNOLD MIGUS, excusé.

En premier lieu, DOMINIQUE LE QUEAU rappelle le contexte national :

La Loi Organique Loi de Finances ; la LOPR instaurant la création de l'ANR puis de l'AERES ; la LRU, qui impose un nouveau cadre de partenariat entre les universités et les EPST ; enfin, l'Espace européen de la recherche qui se structure.

Le cadrage de la réforme du CNRS est issu de la lettre de VALERIE. PECRESSE du 27 février 2008, conduisant à l'adoption du plan stratégique le 1<sup>er</sup> juillet. Structuration à laquelle se surajoutent diverses commissions (SCHWARTZ, HOFFMANN, D'AUBERT...).

Le CNRS est engagé dans 6 grands chantiers :

- ✓ Une structuration des champs disciplinaires en instituts, espérés tous nationaux ;
- ✓ La création de 3 pôles programmatiques, qui seront la « conscience scientifique intégratrice » de l'organisme ;
- ✓ une gouvernance resserrée ;
- ✓ Une prise en compte forte de la dimension ressources humaines ;
- ✓ Le pilotage optimisé de la politique de partenariat ;

***Remarque :** là, il est intéressant de s'imprégner des documents de la Direction du partenariat (DPa) fournis en annexe. Cette cellule croupion de la Direction générale génère des indicateurs numériques pour caractériser les unités et les équipes. Ça sent le doublonnage bureaucratique du Comité national. D'ailleurs, les UMR de la vague C, surtout celles qui ont été dé-labellisées malgré une notation AERES A, vous en parleront très bien) ;*

- ✓ une filière territoriale fortement renforcée, en liaison étroite avec la gouvernance.

Parallèlement, les principales conclusions de la commission D'AUBERT sont prises en compte :

- ✓ les UMR ne sont pertinentes que s'il y a attribution équilibrée des moyens entre les partenaires ;
- ✓ principe du mandat de gestion unique, confié à l'hébergeur. Cela suppose une bonne appropriation par l'université des compétences élargies ;
- ✓ définition par la CPU et les organismes de recherche d'un cahier de charges portant sur les critères de bonne gestion d'une unité de recherche ;
- ✓ attribution de primes d'excellence selon le rapport de l'Académie des sciences (la réflexion est en cours). (*Il s'agit là bien évidemment d'une évaluation hors Comité national*) ;
- ✓ création de chaires d'excellence CNRS-Université. A partir de 2010, avec une cible de 20 %, en sus des postes CNRS.

Dans cet environnement, un invariant : l'évaluation des chercheurs par les sections du Comité national. Les avis du CoNRS sont et doivent être indépendants de la direction.

Tout part de la lettre de V. PECRESSE. Dorénavant, c'est l'AERES qui donne le label de qualité scientifique. Le rôle du CoNRS est d'indiquer si les unités évaluées sont pertinentes par rapport aux priorités du CNRS. Enfin, le CoNRS a une mission d'évaluation stratégique. La conjoncture et la prospective sont du ressort des sections du CN. La DG souhaite voir généralisées les activités de prospectives des sections. Pour les membres des sections, le rapport de conjoncture est un élément structurant, il permet d'apprendre à travailler ensemble.

Les missions des sections sont en synergie avec celles de l'AERES. L'évaluation des activités de recherche des unités est devenue en 2008 de la responsabilité de l'AERES. Les missions principales des sections sont :

- ✓ évaluer le chercheur dans son contexte d'unité, positionné dans le cadre de la stratégie du CNRS ;
- ✓ donner un avis sur la pertinence de la prospective des unités avec la stratégie du CNRS ;
- ✓ intégrer les travaux des sections dans le processus global d'évaluation, en complément des évaluations effectuées par l'AERES ;
- ✓ intégrer l'approche interdisciplinaire ;
- ✓ aider à la décision de la direction du CNRS.

DOMINIQUE LE QUEAU précise les relations entre les sections et la Direction : 1) indépendance ; 2) prise en compte des avis et recommandations 3) dialogue régulier et relations transparentes ; 4) relation entre jury d'admissibilité (la section) et le jury d'admission.

Il poursuit en définissant les critères d'évaluation des chercheurs, qui doivent être

- ✓ qualité du projet et publications ;
- ✓ enseignement ;
- ✓ transfert de technologie/ valorisation/ relation industrielles ;
- ✓ responsabilités collectives et management ;
- ✓ mobilité.

Dans un contexte de prise en compte de l'environnement (AERES) et des équilibres globaux.

Par ailleurs, la mise en place du suivi de l'évaluation des chercheurs par la DRH est une avancée en matière de gestion des ressources humaines. En particulier, la formalisation des avis en 4 types : favorable/réservé/alerte ou différé, permet, entre autre, un suivi des personnes en difficulté. Pour finir, 2009 verra la disparition de 900 postes dans la recherche. Au prorata des effectifs, cela concernerait 450 postes dans les EPST. Le rapport ITA/Chercheur est en discussion.

Suivent une présentation du Secrétariat général du Comité national (SGCN) par NICOLE LE GAL, secrétaire générale ; puis la présentation du futur institut EDD - *qui ne s'appellera pas EDD* - par FRANÇOISE GAILL, Directrice scientifique.

**Remarque** : en décalage avec la politique du gouvernement, la priorité de l'institut EDD est le recrutement !

A sa suite, les missions de l'INSU sont présentées par DOMINIQUE LE QUEAU, son directeur.

Enfin, CHRISTINE D'ARGOUGES brosse la politique de ressources humaines de l'organisme.

3 axes prioritaires : anticiper les évolutions des métiers ; attractivité des carrières ; assurer une gestion et un dialogue de qualité.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPCM) sert à définir la prospective métier 2008/2013 et l'orientation de la formation. La DRH va développer l'accompagnement des parcours professionnels :

- ✓ suivi des entrants et des stagiaires ;
- ✓ suivi post-évaluation des chercheurs (suite aux avis réservés ou avis d'alerte émis par les sections) ;
- ✓ ITA ;
- ✓ développement de la politique handicap.

Il y a revalorisation des carrières chercheurs par plus de promotions, ce qu'autorise la LOLF. En parallèle, une réflexion est en cours sur l'amélioration des statuts. Par ailleurs, il y a eu rénovation du régime indemnitaire.

La DRH réfléchit à l'accompagnement et à la protection sociale des personnels temporaires. Enfin, il y a eu revalorisation de la rémunération des doctorants et post-doctorants.

- ✓ Renforcement de la gestion de proximité ;
- ✓ Qualité du dialogue social ;
- ✓ Développement du système d'information ressources humaines :
  - Suivi des personnels permanents et temporaires ;
  - Dématérialisation et simplification des procédures.

CH. D'ARGOUGES précise le souhait de la direction d'avoir des CDI choisis ; ce qui implique que par principe, les CDD n'ont pas vocation à être pérennisés.

**Remarque :** on s'oriente vers 3 catégories de personnels : les ITA et chercheurs, fonctionnaires, pour assurer les fonctions « classiques » de l'organisme ; les CDD (essentiellement post-doctorants et des intérimaires...) et enfin, les CDI de haut niveau, prioritairement dédiés à des fonctions d'encadrement et de management. Cette « nécessité » est revenue à plusieurs reprises lors des présentations. Au final, les programmes, puis pourquoi pas les personnels titulaires, pourraient être gérés par des contractuels... mieux payés, car « c'est nécessaire si on veut attirer et garder des managers de haut niveau ». La direction, qui n'envisage pas d'amélioration générale et ambitieuse des carrières des agents, a complètement intégré les notions de salaire au mérite, primes à la fonction... qu'elle met actuellement en œuvre via les ISFIC « reconnaissance de la gouvernance » et qu'elle souhaite poursuivre en découplant les rémunérations de ses cadres dirigeants de celles de ses agents.

Par ailleurs, CH. D'ARGOUGES soulève le problème des carrières chercheur, souvent incomplètes, car débutées tardivement. Statutairement, il peut être envisagé une prolongation d'activité (*travailler plus longtemps pour une meilleure retraite : ça ne vous rappelle rien ?*) mais cela va à l'encontre de la politique RH actuelle. Conséquence : on ne prolonge pas ! (*Et voilà pourquoi votre fille est muette !*).

Enfin, au sujet des indemnités de stage : « juridiquement on peut, politiquement, on doit le faire ».

---

### Travaux de la section

L'après midi était consacrée aux travaux de la section. A débuté par un tour de table de présentations des différents membres. Les membres de la sections sont :

ANNE ALEXANDRE ; VALERIE ANDRIEU-PONEL ; PASCALE BAUDA ; CECILE BERNARD ; MYRIAM BORMANS; GUDRUN BORNETTE; THIERRY BOUVIER ; YVES BRUNET ; CHRISTOPHER CARCAILLET; FREDERICK DELAY ; VALERIE DEMAREZ ; ELENA GOMEZ ; GERARD GRUAU ; BRUNO LANSON; JEAN-PAUL LAURENT ; SOVAN LEK ; NICOLE MAHR ;

EMMANUELLE MONTARGES-PELLETIER ; GILLES MORVAN ; PHILIPPE PEYLIN ; JOËLLE TEMPLIER.

18 personnes étaient présentes. Absents : Christopher CARCAILLET ; Valérie DESMAREZ ; Lek SOVAN.

### **Missions de la section et rôle des assistants**

Présentation des missions et des règles de fonctionnement de la section par l'assistante, ZOE OGERET.

### **Élection du président**

Une seule candidate : PASCALE BAUDA. Après énoncé de sa profession de foi. Il est procédé au vote. 17 oui, une abstention.

### **Formation du bureau**

Élection de 2 membres du bureau, 3 candidats se présentent : Valérie ANDRIEU-PONEL ; Gudrun BORNETTE ; Bruno LANSON. Élus : Valérie ANDRIEU-PONEL (désignée également secrétaire de section) et Bruno LANSON.

Nomination par la direction, représentée par Luc ABBADIE (DSA) : Cécile BERNARD, proposé au titre d'EDD et Frédéric DELAY, proposé par l'INSU. Par ailleurs, la présence d'un ITA au bureau est acceptée. Cette présence se fera par rotation entre les 3 élus.

### **Mots clés**

La section a procédé à quelques changements dans les mots-clés :

<b><i>Mots-clés</i></b>	<b><i>Mots-clés (suite)</i></b>
*Fonctionnement et évolution des écosystèmes continentaux, lagunaires et côtiers *Eaux, sols, biosphère continentale : structure, fonctionnement, gestion, protection *Flux de matière et d'énergie à toutes les échelles *Hydrologie de surface et transferts dans le continuum sol végétation atmosphère *Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes *Ecologie fonctionnelle et dynamique des communautés *Dynamiques biogéochimiques : cycles des éléments et des traceurs, chimie, écodynamique	et impacts des polluants sur les écosystèmes *Altération et érosion des couches superficielles : mécanismes physiques et biogéochimiques *Interactions climat-biosphère *Impacts des changements globaux sur les écosystèmes et les hydrosystèmes actuels et passés *Ingénierie écologique, protection et aménagement de l'environnement, traitement et gestion des déchets *Aléas et risques environnementaux *Imagerie de surface et de sub-surface

## Critères d'évaluation

La section s'est penchée essentiellement sur les critères d'avancement de grade :

### Critères communs à tous les grades

- Intérêt et originalité du sujet de recherche. Qualité des résultats obtenus
- Productions scientifiques: publications, conférences invitées, colloques
- Intégration des activités de recherche dans les projets du laboratoire
- Diffusion des connaissances, activités d'enseignement
- Valorisation des résultats de la recherche. Contrats industriels. Brevets. Expertises

### Critères spécifiques selon les grades :

<p><u>Avancement au grade CR1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation du bien-fondé du recrutement et de l'affectation</li> <li>• Continuité de la production scientifique</li> <li>• Démarrage et dynamisme du projet, perspectives d'ouverture des sujets d'étude, collaborations envisagées avec d'autres disciplines</li> <li>• Insertion dans l'équipe d'accueil</li> <li>• Prise de responsabilités scientifiques dans le cadre de la soumission de projets.</li> </ul> <p>Les responsabilités prises dans l'unité et dans le domaine scientifique, dans la formation par la recherche (encadrements) sont prises en compte sans être absolument indispensables</p>	<p><u>Avancement au grade DR1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un DR1 est un excellent DR2 possédant un rayonnement scientifique national et international avéré</li> <li>• Rôle de leader et/ou fédérateur lié aux responsabilités managériales (création d'une unité ou prise de responsabilités majeures) ou scientifique (participation à la dynamique ou la structuration d'un secteur scientifique)</li> <li>• Prises de risques scientifiques qui ont ouvert de nouvelles approches en particulier en y associant d'autres disciplines,</li> <li>• Participation active à de grandes opérations d'intérêt collectif (programmes scientifiques régionaux, nationaux, internationaux, développement de grands instruments, revues, formations ....)</li> <li>• Opérations de vulgarisation et/ou de valorisation reconnues au plan régional, national ou international, fort investissement dans la vie scientifique régionale, nationale et internationale, etc.</li> </ul>
<p><u>Avancement au grade DRCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance d'une activité exceptionnelle selon les critères DR1 dans les domaines majeurs de la section</li> </ul>	

Les autres critères seront validés à la session d'automne.

### Nomination de rapporteurs

Enfin, la section a nommée les rapporteurs de la section au titre d'expert de l'AERES pour les comités de visite.

Unité HydrASA - Poitiers – FRE 3114, rapporteur : Bruno LANSON / suppléante Emmanuelle MONTARGES - PELLETIER. Il est proposé d'associer Gilles MORVAN en tant que représentant ITA.

Unité ECOFOG – Guyane – UMR 8172, rapporteur : Yves BRUNET / suppléante Gudrun BORNETTE. Proposition d'associer Nicole MAHR en tant que représentante ITA.

La présidente de la section adressera une demande de prise en charge des frais de mission des ITA au département EDD. Cette demande sera reconduite pour les visites suivantes.

Une motion concernant la participation des ITA aux comités de visite devrait être rédigée pour la session d'automne.

### **Réunion du bureau**

La session plénière s'est poursuivie par le bureau, chargé de la désignation des rapporteurs des dossiers qui seront examinés à la session d'automne.

La convocation à la session d'automne se fera en excluant les élus C pour l'examen des promotions et des élus B pour de l'examen des promotions DR (*apparemment, le service juridique serre les boulons, censément pour éviter les recours au tribunal administratif. En l'état, il nous sera donc impossible d'assister à la lecture des dossiers de promotion*).